

**Présidence et
Services
Centraux**

**Direction des
Enseignements
et de la Vie
Étudiante**

N° 106/2016

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants et d612-36 et suivants,

VU le décret 2016-672 relatif au diplôme de master,

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Université Nice Sophia Antipolis en date du 19 avril 2016, portant élection de Mme Frédérique VIDAL en qualité de Présidente de l'établissement,

VU la proposition de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 16 juin 2016,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

L'Université de Nice Sophia Antipolis autorise la sélection des étudiants à l'entrée en deuxième année de master pour les 26 mentions énumérées dans l'annexe du décret 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master.

Intitulé de la Mention dans le décret
Droit économique et des affaires
Science politique
Droit privé
Droit public
Management et administration des entreprises
Finance comptabilité
Management
Droit international et européen
Finance internationale et économie de la mondialisation
Organisation des firmes et des marchés, connaissance et innovation
Tourisme
Information communication
Langues étrangères appliquées
Lettres
Théories et pratiques des arts vivants : danse, musique, théâtre, ethnologie des arts vivants
Linguistique

Psychologie
Sciences de la vie et de la santé
Géographie
Chimie
Matériaux
Mathématiques et interactions
Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (Miage)
Informatique
Sciences de la terre et de l'environnement
Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Cette sélection s'opère en vertu des critères liés aux capacités d'accueil et aux modalités d'examen, fixés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le directeur général des services de l'université Nice Sophia Antipolis, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le portail de l'Université

Fait à Nice, le 16 juin 2016

La Présidente de l'Université Nice-Sophia Antipolis,

Frédérique VIDAL

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Emmanuel Tric



COPIES :

- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- M. le Directeur Général des Services
- Mesdames et Messieurs les directeurs de composantes.
- Mesdames et messieurs les directeurs administratifs de composante